Image not found or type unknown

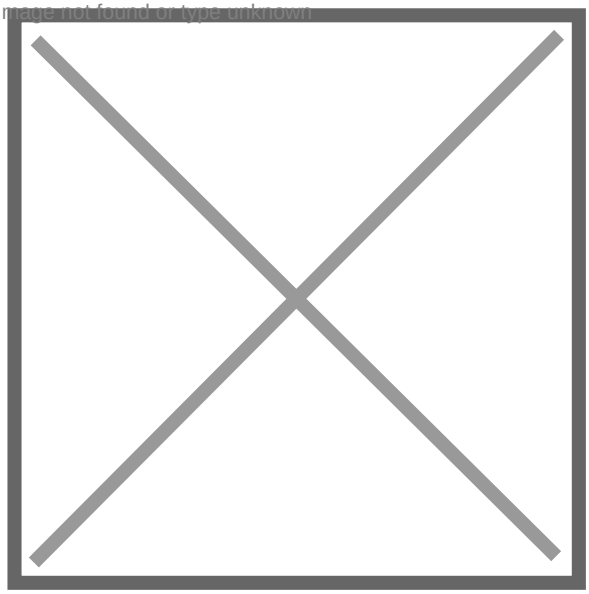

Comptes enfants+société bloqués: saisie attribution perso

Par **xgraindo**, le **03/11/2011** à **10:18**

Bonjour,
Dans le cadre d'une saisie attribution à mon encontre, la banque a déclaré à l'huissier et bloqué aussi les comptes de mes enfants mineurs, ainsi que les comptes de la société dont je suis le gérant
A t'il le droit de prendre sur le patrimoine de mes enfants ? A t'il le droit de mélanger perso et pro ? N'a t'il pas commis une faute dans la gestion de la saisie ?
MERCI

Par **pat76**, le **03/11/2011** à **15:34**

Bonjour

Vous pourriez exposer la situation auprès du Juge de l'exécution car apparamment le huissier a outrepassé ses droits en faisant bloquer le compte de la société.

Par **xgraindo**, le **03/11/2011** à **15:44**

a priori, **c'est le banquier** qui aurait fait "du zèle" en déclarant et bloquant les comptes de la société.

Et pour ce qui est des **comptes de mes enfants mineurs**, le banquier avait le droit de les déclarer et de les bloquer ?

Par **pat76**, le **03/11/2011** à **15:50**

Rebonjour

J'ai un doute à ce sujet, c'est pourquoi je vous conseille de prendre contact au plus vite avec le juge de l'exécution auprès du Tribunal de Grande Instance dont vous dépendez.

Vous vous y rendez le plus tôt possible, avec tous les documents en votre possession, afférents à votre affaire.

Par **mimi493**, le **03/11/2011** à **16:17**

[citation]Et pour ce qui est des comptes de mes enfants mineurs, le banquier avait le droit de les déclarer et de les bloquer ? [/citation] tout dépend de leur statut. Ce sont des comptes ouverts par vous où vous pouvez faire toutes les opérations de retraits et de dépots ?

Par **xgraindo**, le **03/11/2011** à **16:25**

oui, ce sont des comptes ouverts avec mon épouse liés à notre compte joint. En tant que représentant légal (?), je peux effectivement effectuer des actes de dépôts et retraits sur ces comptes (virements, etc...).

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés